

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

Par convocation du 10 juillet 2020, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

La séance est ouverte à 20h00 par Madame Virginie MUHR, Maire, en présence de :
Jean-Luc BURY, Denise GISSELBRECHT, Sylvain MICHELOT, Adjoints au Maire ;
Willy SCHWANDER, Françoise ELSAESSER, Chantal RIES, Claude BAUER, Céline BUCHER, Elisabeth GRILLET, Alain GROSSHANS, Valérie HUNZINGER, Clément RENAUDET, Conseillers Municipaux.

à l'exception des absents excusés suivants :

Mathias PETER,
Véronique SANSONNET, qui a donné procuration à Clément RENAUDET,

Membres en exercice : 15	Présents	:	13
	Absents et excusés	:	2
	Procurations	:	1

Jean-Luc BURY félicite Mme le Maire pour son élection en tant que 6^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Sélestat.

Virginie MUHR explique qu'à ce jour, les compétences des vice-présidences ne sont pas encore distribuées mais qu'elles le seront lors de la prochaine séance plénière de la CCS.

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Françoise ELSAESSER, conseillère municipale, secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- D-2020-31 Approbation des procès-verbaux des séances du 11 juin 2020 et du 02 juillet 2020
- D-2020-32 Affectation du résultat de l'exercice 2019
- D-2020-33 Approbation des budgets primitifs – Exercice 2020
 - 33-1 Budget primitif principal
 - 33-2 Budget de la Zone d'Activités III – rue de l'Europe

D-2020-34 Décisions relatives à l'imputation de certaines acquisitions en investissement

D-2020-35 Adhésion au Conseil National des Villes et des Villages Fleuris (CNVVF)

D-2020-36 Divers et Communiqués

- Urbanisme
- Informations
- Interventions

D-2020-31 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 11 JUIN 2020 ET DU 02 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2020, transmis aux membres le 25 juin 2020 et le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2020, transmis aux membres le 13 juillet 2020, n'appellent aucune observation. Ils sont **APPROUVES A L'UNANIMITE** des membres présents lors de la séance.

D-2020-32 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire,
STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
DECIDE de l'affecter de la façon suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

COMPTE ADMINISTRATIF N-1	EXPLICATIONS
Résultat de fonctionnement N-1 (2019)	
<u>Résultat de l'exercice 2019</u> (précédé du signe + ou -)	Titres émis en fonctionnement-mandats émis en 2019 en fonctionnement 811 176,65 - 617 061,30 (recettes 2019 - dépenses 2019) 194 115,35
<u>Résultat de clôture 2018</u>	Résultat reporté CA 2018 C/002 Fonctionnement-Excédent 129 062,86
Résultat CUMULE	Excédent CA 2019 Fonctionnement 323 178,21
Résultat de l'investissement N-1 (2019)	
<u>Résultat de l'exercice 2019</u> (précédé du signe + ou -)	Titres émis en investissement-mandats émis en investissement 2019 496 662,72 - 177 206,79 = 319 455,93 (recettes 2019 - dépenses 2019) 319 455,93
<u>Résultat de clôture 2018</u>	Déficit investissement CA 2019 -320 899,37
RESULTAT CUMULE	RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT au c/001 en dépenses investissement au BP 2020 -1 443,44
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</u>	RESTE A REALISER DE 2019
Besoin de financement	Différence entre Dépenses engagées et non mandatées et recettes engagées non recouvrées 84 500,00
Excédent de financement (1)	84 500,00 - 000,00 = 84 500,00 (besoin) 0,00
Besoin de financement	au c/1068 en recette investissement au BP 2020 (84500 + 1443,44 = 85 943,44) 85 943,44
(Déficit d'investissement 2019 + Reste à réaliser)	
Reports en fonctionnement R.002 (2) au BP 2020	Excédent Fonct.2019-Besoin de Financement (c/1068) 323 178,21 - 85 943,44 = 237 234,77 (résultat reporté en recettes en section de fonctionnement au BP 2020) (Titre Autre série) 237 234,77

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-2020-33 APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2020

33-1 Budget primitif principal

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, dont les orientations principales ont été discutées en séance de travail le 02 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, en possession du document de travail sur support papier, a étudié les propositions du Maire qui s'articulent autour des éléments suivants :

- Les résultats financiers de l'exercice 2019 présentent un excédent global de 321 734,77€ ;
- Le virement de 300 000,00€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
- La poursuite du maintien des taux communaux de la fiscalité ;
- L'aménagement de voirie dans diverses rues ;
- L'impact sur les recettes de la ponction de 82 000 € du FNGIR et du Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales au profit des communes pauvres ;
- Diverses acquisitions (machine à laver le linge et sèche-linge pour l'école...)

Mme le Maire rappelle que le projet de budget primitif a été étudié et expliqué en séance de travail. Il se présente comme suit :

- Equilibré en recettes et en dépenses en Fonctionnement : 1 005 000,00 €
- Equilibré en recettes et en dépenses en Investissement : 1 060 000,00 €

Intervention de Clément RENAUDET concernant la section fonctionnement :

« Les indemnités du maire et des adjoints sont en très forte augmentation.

Coût pour la commune :

Pour le Maire en 2019 (mandat 2014/2020) :	838,92 € brut soit	712 € net
Pour le Maire en 2020 (mandat 2020/2026) :	1 729,62 € brut soit	1 649 € net
Pour un adjoint en 2019 (mandat 2014/2020) :	476,24 € brut soit	454 € net
Pour un adjoint en 2020 (mandat 2020/2026) :	652,97 € brut soit	622 € net

L'augmentation des indemnités du Maire et des Adjoints est indécente et injustifiée. Je crois que Madame le Maire confond salaire et indemnité.

Pendant la campagne électorale, Mme MUHR avait annoncé qu'il n'y aurait que 2 adjoints, une fois élue, nous avons eu la surprise qu'en réalité il y avait une troisième adjointe.

Par rapport aux arguments que je viens d'évoquer, je voterai contre ce budget et je vous demande d'en faire autant. Si vous votez contre, vous forcerez le maire et les adjoints à revenir à des indemnités décentes pour un village de 1000 habitants. »

Réponse de Virginie MUHR, Maire,

« Devant le nombre croissant de Maires qui ne souhaitent pas se représenter aux élections municipales et pour inciter et encourager les potentiels candidats, les indemnités de Maire et d'adjoints ont été rehaussées de manières conséquentes par une loi de décembre 2019.

Pour ma part, la fonction de Maire m'a contrainte à renoncer à une situation professionnelle confortable. Les indemnités ne couvrent pas mes pertes de revenus mais j'assume pleinement ce choix.

Je trouve bien plus inacceptable que certains élus ont, pendant des semaines, des mois, voire des années, perçu des indemnités mais qui n'ont pas ou peu fourni de travail en contrepartie. A contrario, bon nombre de conseillers municipaux répondent toujours présents pour distribuer les masques, distribuer les Blattli, participer au Osterputz, participer au service lors de la fête des personnes âgées, entre autres, alors que eux ne perçoivent aucune compensation.

Cette même loi a renforcé la parité au niveau des adjoints ce qui nous a obligé de désigner un adjoint femme. Mais le travail à fournir pour la commune est suffisamment conséquent pour occuper largement 3 adjoints. »

Clément RENAUDET demande des explications concernant ces très importantes augmentations des indemnités pour la retraite du maire et des adjoints qui passe de 2300 € en 2019 à 11000 € en 2020.

Le Maire rappelle les opérations en dépenses d'investissement prévues en 2020 :

Opérations d'équipement	n° 13 Travaux diverses rues	569 500 €
	n° 14 Travaux tous réseaux	3 000 €
	n° 150 Centre Socio-Culturel	8 000 €
	n° 190 Matériel Transport + acc.	2 000 €
	n° 220 Ecole	3 000 €
	n° 240 Halle Communale	9 500 €
	n° 25 Gravière	3 000 €
	n° 250 Etang de pêche	60 000 €
	n° 501 Frais POS-PLU	3 000 €

Les montants précités comprennent les reports de 2019 se montant à 84 500 €.

Intervention de Clément RENAUDET concernant la section investissement :

« Pour les travaux de voiries, la commune a engagé 609 534,50 € HT sur deux ans, répartis comme suit :

Tranche 1 en 2020

- Rue de la Source	320 960,50 € HT
- Rue des Scilles	52 079,50 € HT
- Impasse de Mussig 1	34 523,23 € HT
- Impasse de Mussig 2	22 755,25 € HT
- Rue du Château	3 555,50 € HT

Tranche 2 en 2021

- Impasse Binni	30 652,00 € HT
- Impasse des Romains	23 075,75 € HT
- Rue de Hessenheim	109 778,75 € HT
- Rue Georges Jacky	6 768,00 € HT
- Rue de Schwobsheim	5 386,00 € HT

Les travaux sont en cours rue de la Source pour un coût de 320 960,50 € HT ; l'impasse Binni pour 30 652,00 € HT sans les réseaux secs (pour 2 maisons) ; l'impasse des Romains 23 075,75 € sans les réseaux secs.

Dans la rue de la Source, les travaux viennent de commencer. La première opération a consisté à arracher une couche d'enrobé en parfait état qui a certainement coûté plus de 30 000 €. Ce modèle d'urbanisme est le pire que l'on puisse imaginer. Si on additionne le coût des travaux successifs de ces rues et impasses, cela revient plus cher que si on avait réalisé un lotissement. Les travaux reviennent à viabiliser gratuitement des terrains, qui de terre agricole deviennent terrains constructibles par le miracle du POS puis du PLU. Y-a-t-il deux sortes de citoyens à Baldenheim, ceux à qui on viabilise gratuitement des terrains et ceux qui les achètent et qui payeront en plus la taxe d'aménagement ! Celui qui vend, se met la plus-value dans la poche grâce à la viabilisation payée par la commune vu ses largesses. Je demande que l'impasse Binni privée (Entz) soit prise en compte par la commune pour réaliser l'enrobé. Idem pour la voirie autour de l'ancienne laiterie pour la mise en place de l'éclairage public. Cerise sur le gâteau pour financer ces travaux, la commune va vendre un peu plus de 2 hectares à 2500 € l'are à un promoteur. Il aurait été tout à fait possible au vu des dépenses de voirie en cours, de réaliser le lotissement en régie communale. Une commune voisine (Wittisheim) a réalisé un lotissement privé en 4 tranches en régie et a dégagé largement plus de 2500 € l'are. Je regrette que par précipitation, par manque d'imagination, d'ambition et de courage, le conseil municipal n'a même pas envisagé d'étudier la possibilité de réaliser le lotissement en régie communale en prenant conseil auprès du CAUE et d'élus qui en ont l'expérience. La vente de la réserve foncière fonctionne comme un emprunt que l'on ne veut faire. »

Réponses de Virginie Muhr :

« Les travaux programmés des rues concernent des portions en piteux état pour certaines, voire sans aucun recouvrement pour d'autres. Les habitants du village méritent tous d'avoir un cadre de vie et des routes correctes.

Si M. Renaudet avait suivi les travaux du PLU, il saurait que personne n'a bénéficié de prétendues largesses.

Il devrait aussi savoir, après 2 mandats de 1^{er} adjoint, que la commune n'a aucun moyen d'intervenir dans des lotissements privés. Si la commune payait de tels travaux sur des domaines privés il y aurait là des traitements différents entre les citoyens de Baldenheim. Qui pourrait accepter que la commune finance des travaux sur des terrains privés ? Pas moi en tout cas !

Quant à faire un lotissement communal, cette solution a été envisagée mais cela demande des compétences extrêmement pointues de lotisseurs, de génie civil ou encore une capacité financière que le budget communal ne pourrait pas se permettre. »

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 005 000,00 €	1 005 000,00 €
Section d'Investissement	1 060 000,00 €	1 060 000,00 €

ADOPTE : Pour : 12
Abstention : 1 (Véronique SANSONNET)
Contre : 1 (Clément RENAUDET)

33-2 Budget de la Zone d'Activités III – rue de l'Europe

Les montants inscrits à ce budget représentent les dépenses et les recettes pour équiper toute la zone.

Le budget annexe de la zone d'activités se présente de la façon suivante pour 2020 :

- Équilibré en recettes et en dépenses en Fonctionnement : 670 000,00 €
- Équilibré en recettes et en dépenses en Investissement : 215 000,00 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-2020-34 DECISIONS RELATIVES A L'IMPUTATION DE CERTAINES ACQUISITIONS EN INVESTISSEMENT

Certaines dépenses de matériel et de mobilier dont la valeur unitaire est inférieure au seuil fixé par décret (500 € HT) ne peuvent être inscrites en section d'investissement que sur décision expresse de l'assemblée délibérante à condition que les biens revêtent un caractère de durabilité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'imputation des dépenses susvisées aux articles concernés en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant pris connaissance du seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement :

- **DECIDE** d'inscrire expressément en section d'investissement du budget primitif 2020 les biens meubles individualisés ci-après dont le coût unitaire est susceptible d'être inférieur à 500 € HT et qui ont un caractère de durabilité, à savoir :

POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

- Extincteurs
- Mobilier divers
- Matériel de bureau divers
- Machine à laver le linge et sèche-linge (école)

AUTRES MOBILIER ET MATERIELS

- Petit équipement pour service extérieur
- Panneaux de voirie divers et de signalisation
- Plaques de rues et numéros de maison
- Eclairage de Noël
- Panonceaux divers
- Arbres et arbustes

- Barrières

POUR LES ESPACES VERTS COMMUNAUX

- Tables et bancs
- Poubelles
- Panneaux Responsabilité

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-2020-35 ADHESION AU CONSEIL DES VILLES ET DES VILLAGES FLEURIS (CNVVF)

Depuis 2017, l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris est obligatoire pour les communes 1, 2, 3 et 4 Fleurs souhaitant conserver leur label, faire usage de leur panneau et profiter d'un accompagnement personnalisé.

Adhérer au CNVVF, c'est permettre à l'association de disposer des moyens nécessaires à la poursuite de ses missions en matière d'organisation, de communication et d'animation du réseau Villes et Villages Fleuris.

Les missions du CNVVF sont :

- Etre garant du label et de son organisation
- Orchestrer le label au niveau national
- Accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité paysagère
- Animer et coordonner le réseau Villes et Villages Fleuris
- Assurer le développement et la promotion du label

Pour la commune de Baldenheim, classée en catégorie 3 : de 1000 à 3499 habitants, le montant de la cotisation est de 175 €.

Après discussion, le Conseil Municipal,

DEMANDE l'adhésion de la collectivité au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

APPROUVE : Pour : 13
Contre : 1 (Clément RENAUDET)

D-2020-36 DIVERS ET COMMUNIQUEES

URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

- 1 Permis de construire n° 7
- 2 Déclarations Préalable de travaux n° 13 et 14
- 4 Demande de certificat d'urbanisme n°8 à 11
- 1 Permis de démolir n°2
- 0 Permis d'aménager

INFORMATIONS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- La Maison de la Nature organise les 2 sorties suivantes sur la Commune BALDENHEIM :
 - La balade contée le vendredi 17 juillet 2020 de 20h00 à 22h00
 - Le Ried au pas des Villageois le vendredi 28 août 2020 de 17h30 à 20h30La commune de Baldenheim servira aux participants un verre de l'amitié.
- Du 06 juillet au 31 août 2020, la circulation est interdite à tous les véhicules dans les 2 sens sur la D21 du PR05 + 0470 au PR 05 + 0580 entre Muttersholtz et Ehnwihir dans le cadre de la réparation d'un ouvrage d'art (pont).
- Le Blattli #14 sera distribué le week-end du 25 et 26 juillet 2020.
- La commune a sollicité l'ADT (Agence de développement touristique d'Alsace) pour des conseils sur le fleurissement. Elle viendra en mairie le 27 juillet 2020.
- Une réunion avec les présidents des associations de la commune sera organisée en septembre.
- Le CAUE est venue le 09 juillet 2020 avec la commune de Matzenheim pour voir l'aménagement de la place de la mairie. Ils ont apprécié la qualité de la réalisation.

INTERVENTIONS

Jean-Luc BURY informe les membres présents de l'avancement des travaux de voirie prévus en 2020 :

- La 1^{ère} réunion d'information concernant les travaux impasse de Mussig 1 a eu lieu cet après-midi avec la présence de tous les riverains ;
- Les travaux dans la rue des Scilles sont terminés ;
- L'enrobé sur les trottoirs dans la rue du château sera posé très prochainement ;
- Les travaux de la rue de la Source seront terminés fin août.

Clément RENAUDET demande que les montants des dépenses d'énergie (électricité et gaz) soient étudiés lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Ces montants lui ont déjà été communiqués.

Alain GROSSHANS demande qu'une nouvelle réunion sur l'avancement des travaux de l'étang soit organisée avec Nature et Techniques et demande si l'APP peut vendre les piquets sortis de l'étang. Après discussion, les membres du conseil donnent leur accord.

Il informe également les personnes présentes que les dépôts sauvages d'ordures augmentent.

Virginie MUHR fait part de l'augmentation de réclamations d'administrés concernant l'incivilité de la part d'une minorité d'agriculteurs pour l'irrigation du week-end et de nuit.

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 22h15.

**Le secrétaire de séance,
Françoise ELSAESSER**



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

A BALDENHEIM, le 17 juillet 2020

**Le Maire,
Virginie MUHR**